



Cruelle désillusion: grandir en france et voir sa naturalisation

Par **swatcorp**, le **30/04/2012** à **21:33**

Bonjour à tous,

Voilà je suis un jeune-homme de 22 ans, qui est arrivé en France à l'âge de 4 ans en provenance du Maroc. J'ai donc fait toute ma scolarité en France. Parcours sans faute jusqu'à présent et ayant grandi avec les principes Républicains qui régissent ce pays, je m'identifie totalement aux valeurs que l'on m'a inculqué dans l'enseignement scolaire et universitaire français.

J'ai donc fait ma demande de naturalisation en septembre dernier à la préfecture d'Auxerre, mon lieu de résidence et celui de ma famille.

Pensant qu'il n'y aurait aucun problème, je m'imaginais déjà préparer un V.I.E. à l'étranger pour un an (il faut être européen) et/ou préparer mes concours pour travailler en banque de France... mais voilà que soudainement j'ai été stoppé par le pays qui m'a pourtant fait grandir. Profonde désillusion.

Le motif d'ajournement de ma demande est, je cite : "J'ai décidé en application de l'article 44 du décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993 modifié, d'ajourner votre demande à 2 ans en raison du caractère incomplet de votre insertion professionnelle".

Au vu de ma situation je pensais qu'ils privilégieraient les valeurs républicaines, citoyennes, l'éducation (parcours universitaire...), l'intégration de la personne, au lieu de scruter la situation matérielle qui est dans mon cas inexistante lorsqu'on sait que je vis et dépends encore de mes parents!

Je compte faire recours de la décision (comme indiqué dans la lettre, auprès du ministre de l'intérieur), qui m'a terriblement déstabilisée, moi qui pensais être français à part entière comme mes camarades avec qui j'ai grandi. J'ai donc grandement besoin de votre aide pour savoir comment agir de manière efficace face à cette situation qui me vide de tout sentiment, si ce n'est un et non des moindres, celui de se sentir orphelin, sans nation.

Pensez vous qu'il soit utile d'écrire directement au Président de la République ? J'y songe de plus en plus. Faut il prendre un avocat ? Porter l'affaire en justice ?

Pour info j'ai un titre de séjour 'normal' c'est à dire "regroupement familial". Je suis en Master II Finance à l'IAE de Dijon et j'effectue mon alternance au sein du Groupe HMY . J'ai 22 ans dont 16 ans

en France.rnrnMerci par avance pour votre précieuse aide.

Par **MÃ©lissa**, le **30/05/2012** à **22:37**

Salut ! rnrnJe suis pratiquement dans la même situation que toi. Je suis arrivée en France à l'âge de 4 ans; j'ai 20 ans aujourd'hui et pareil j'ai suivie toute ma scolarité ici ect.
rnrnActuellement je suis en deuxième année de psychologie à la fac et suis boursière. On a ajournée ma naturalisation car " en application de l'article 44 du décret n° 93 1362 du 30 decmebre modifié, d'ajourner votre demande à deux ans. En effet, ce délai vous permettra de terminer vos études, de réaliser votre insertion professionnelle et d'acquérir votre autonomie financière puisque vous êtes actuellement prise en charge par vos parents". rnrnAlors que j'ai bien précisez à cette dame que puisque je suis boursière mes parents ne me verse pas d'argent. rnrnEnfin bref j'ai été choqué car comme toi je n'ai pas pensé une seule seconde que ma demande serait ajournée, je n'ai jamais commis de délit ni rien!!!rnrnDit moi tu as fait un recours ? Comment tu t'y es pris? rnrnJe te remercie d'avance !!!!